



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'un voilier par la société **ROSTED** dans le cadre d'une navigation de plaisance privée.

Le locataire s'engage à utiliser le bateau en bon marin et dans le respect de la réglementation maritime.

2. Compétence du chef de bord et responsabilité

Le locataire déclare :

- Posséder l'expérience nautique nécessaire à la navigation hauturière.
- Être entièrement responsable du bateau, de l'équipage et des décisions de navigation.
- Assumer toute conséquence liée à une mauvaise appréciation météo ou maritime.

Le loueur se réserve le droit d'annuler le départ si le niveau du chef de bord est jugé insuffisant .

3. Prise en main, Évaluation du niveau du chef de bord

La prise en main réalisée au départ du bateau comprend une évaluation pratique du niveau du chef de bord.

Si la personne mandatée par la société **ROSTED** estime que le niveau du chef de bord est insuffisant pour assurer la sécurité du bateau et de l'équipage, il pourra être exigé :

- soit la présence d'un **moniteur / skipper professionnel pour toute la durée de la navigation**, ceci en fonction des disponibilités d'un moniteur sur la base.
- soit la présence d'un **moniteur pour une durée partielle (minimum une journée)**, en fonction des lacunes constatées, ceci en fonction des disponibilités d'un moniteur sur la base.

Cette décision relève exclusivement de l'appréciation du représentant de ROSTED et est prise dans un objectif de sécurité.

Les frais liés à la présence d'un moniteur/skipper restent **entièrement à la charge du locataire**.

4. Refus de départ, niveau du chef de bord ou conditions météo

Le loueur se réserve le droit d'interdire ou de reporter le départ du bateau dans les situations suivantes :

- niveau du chef de bord jugé insuffisant pour assurer la sécurité du bateau et de l'équipage
- conditions météorologiques défavorables ou dangereuses
- prévisions météo incompatibles avec une navigation de plaisance sécurisée

Dans ces cas :

- La location reste intégralement due et **aucun remboursement ne sera effectué**.
- Le bateau demeure **mis à disposition du locataire à quai uniquement** pour la durée de la location.
- Aucun dédommagement, remboursement, report ou prolongation ne pourra être exigé par le locataire.

Ces décisions sont prises exclusivement pour des raisons de sécurité et relèvent de l'appréciation de la société **ROSTED**.

5. Zone de navigation

Navigation autorisée en Méditerranée uniquement.
Toute sortie de zone nécessite un accord écrit préalable.

Le locataire s'engage à transmettre à la société **ROSTED**, avant le départ, un **programme de navigation prévisionnel**(zones envisagées et escales principales).

Ce programme est donné à titre indicatif et peut être adapté en fonction des conditions météorologiques et de sécurité.

6. État des lieux vidéo (embarquement & retour)

État des lieux au départ

Le locataire s'engage à transmettre **une vidéo complète intérieure et extérieure du bateau** prise au moment de l'embarquement.

Cette vidéo fera **office d'état des lieux contractuel d'entrée**.

État des lieux au retour

Le locataire devra transmettre **une vidéo complète intérieure et extérieure** du bateau au moment de la restitution.

Cette vidéo fera **office d'état des lieux de sortie**.

 L'absence de vidéo vaut acceptation automatique de l'état du bateau tel que constaté par le loueur.

7. Restitution du bateau – Propreté & consommables

Le bateau devra être restitué :

- En **bon état général**
- En **état de propreté normal**, compte tenu du matériel fourni à bord
- Avec :
 - Plein de carburant effectué
 - Réservoirs d'eau pleins
 - Cuve à eaux noires vidée
 - Vaisselle faite et bateau rangé

Frais applicables si non respect

Manquement	Forfait
Nettoyage anormal	250 €
Carburant manquant	coût carburant + 50 €
Réservoir eau non rempli	50 €
Cuve eaux noires non vidée	180 €
Vaisselle non faite / bateau non rangé	80 €

8. Retard de restitution

Le bateau doit être rendu **à la date et heure contractuelles**.

Pénalités :

- 60 € / heure de retard
- **120 € / heure** si le retard n'est pas signalé à l'avance par le client

Tout retard impactant la location suivante pourra entraîner des frais supplémentaires.

9. Assurance – Caution – Franchise

Le bateau est assuré.

Restent à la charge du locataire :

- Franchise et dommages
- Pertes, casses, négligences
- Mauvaise utilisation du matériel

10. Avaries – Procédure obligatoire

En cas d'avarie, le locataire doit :

1. Informer immédiatement la société ROSTED
2. Envoyer photos / vidéos
3. Attendre validation avant réparation ou remplacement d'un équipement (hors urgence vitale)

Tarification des avaries

- Avarie déclarée correctement → facturation au coût réel
-  **Avarie non déclarée** → **facturation majorée au DOUBLE du coût réel**

Des frais de 10% du montant total des réparations ou remplacements d'équipements seront appliqués en plus des coûts.

11. Utilisations interdites

Interdiction stricte de :

- Sous-location
- Navigation sous alcool/stupéfiants
- Régates sans accord écrit
- Dépassement capacité bateau
- Usage commercial

Toute infraction annule l'assurance et entraîne des pénalités.

12. Abandon du bateau

En cas d'abandon ou restitution dans un autre port :

Tous les frais de rapatriement seront facturés au locataire.

13. Paiements – Annulation – Modification

Les conditions figurent dans le bon de réservation.

Toute modification dépend de la disponibilité du bateau.

Signature du chef de bord :

(Précédée de la mention “Lu et approuvé”)

date :

Signature du client si différent du CDB:

(Précédée de la mention “Lu et approuvé”)

date :